

— **SERVICE EDUCATION-ENFANCE**

Mairie – 11 rue Notre-Dame – BP 33  
07170 VILLENEUVE-DE-BERG

Tél. 04 75 94 80 09

Fax 04 75 94 76 41

contact@villeneuveberg.fr

[www.villeneuveberg.fr](http://www.villeneuveberg.fr)

— **OBJET**

Tarifification restauration scolaire publique 2024-25

— **DATE**

18 juin 2024

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons, par ce courrier, vous présenter la nouvelle grille tarifaire adoptée par le conseil municipal du 27 mai dernier, pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, et vous apporter des éléments d'explication quant aux évolutions décidées.

La restauration scolaire, comme bon nombre d'activités, a été exposée à un contexte de fortes augmentations des prix ces dernières années avec l'envolée des coûts des denrées alimentaires, de l'énergie, du matériel et des charges de personnel. Le coût pour la commune d'un repas à la cantine scolaire est ainsi passé en 2 ans d'environ 5,88 € en 2021 à 8,40 € en 2023.

Dans le même temps, les familles bénéficiaient d'une situation atypique par rapport à celles rencontrées dans d'autres communes similaires : avec la mise en place des quotients familiaux et du repas à 1 € pour les plus faibles revenus, plus de la moitié des familles ont vu leur facture baisser parfois de manière conséquente par rapport à la situation d'avant 2020 (de 3,40 € à 1 € pour environ 1/3 des familles, de 3,40 € à 2,80 € puis 3 € pour environ 1/4 des familles) grâce à l'implication volontariste de la commune. La même logique a présidé avec la mise en place de l'accueil de loisirs périscolaire municipal en lieu et place de l'ancienne garderie avec des tarifs extrêmement modestes et en baisse pour tous.

Le renouvellement du marché de restauration scolaire pour la prochaine rentrée scolaire se solde malheureusement par une augmentation de près de 45 % du coût de l'assiette (denrées alimentaires et fabrication des mets) pratiquée par le seul prestataire qui a répondu à notre appel d'offre. La mise en concurrence souhaitée et salutaire n'a donc pas pu intervenir.

Compte tenu des efforts déjà très conséquents consentis, la commune ne peut, seule, faire face à cette augmentation sans mettre son budget en situation délicate financièrement. **Le conseil municipal a dû, dès lors, se résoudre à voter une augmentation plus importante des tarifs pour les tranches de revenus les plus élevés.** Toutefois, dans le cadre d'une négociation avec l'État, il nous sera, par contre, possible de faire bénéficier à plus de famille du repas à un 1 €.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, le repas à 1 € bénéficiera à toutes les familles ayant un quotient familial inférieur à 1000 € (au lieu de 700 € jusqu'à présent) soit pour plus de la moitié des enfants mangeant à la cantine. Cela se traduit par une stabilité du tarif pour les familles dont le QF est inférieur à 700 € et une baisse de 66,7 % pour les familles dont le QF est compris entre 701 et 1000 €. Cette baisse de tarif sera compensée partiellement par une aide complémentaire de l'État.

Pour les familles dont le quotient familial (QF) est égal ou supérieur à 1001 €, la décision a été prise de prendre en charge par la commune la totalité des surcoûts liés à l'énergie ou aux charges de personnel d'une part et d'autre part de partager entre familles et commune l'augmentation du coût de l'assiette.

Ainsi,

- Pour les familles dont le QF est compris entre 1001 et 1200 €, le tarif du repas passera de 3 € à 3,70 € soit une augmentation de 23,3 %
- Pour les familles dont le QF est compris entre 1201 et 1500 €, le tarif du repas passera de 3,70 € à 4,70 € soit une augmentation de 27 %
- Pour les familles dont le QF est égal ou supérieur à 1501 €, le tarif du repas passera de 3,80 € à 4,90 € soit une augmentation de 29 %

Tranche QF	Prix repas TTC 2023	Prix du repas TTC Rentrée 2024
Tranche 1 : de 0 à 700€	1 €	1€
Tranche 2 : de 701 à 1000 €	3 €	1€
Tranche 2 : de 1001 à 1200 €	3 €	3.70 €
Tranche 3 : de 1201 € à 1500 €	3.70 €	4.70 €
Tranche 4 : 1501 € et plus	3.80 €	4.90 €

Le coût du repas à la charge de la commune devrait, quant à lui, s'élever désormais à environ 9,50 € par enfant, la commune supportant donc entre 50 et 60 % du coût du repas de chaque enfant.

Compte tenu de ce contexte, le conseil municipal a également décidé de maintenir pour la prochaine année scolaire au même niveau (depuis septembre 2022 et pour la troisième année scolaire consécutive), les tarifs de l'accueil de loisirs périscolaire, confirmant ainsi les tarifs très réduits actuellement en vigueur (tout en gardant une qualité éducative et une diversité d'animations culturelles, artistiques, sportives etc. matin, midi et soir sur les deux sites du Groupe scolaire primaire public Claude Pradal).

Indépendamment de ces questions financières, le nouveau marché de restauration nous permettra, dans le cadre des évolutions législatives récentes, d'améliorer la qualité des denrées alimentaires (50 % de produits durables et de qualité, 20 % de produits bio), d'augmenter la proportion des produits régionaux entrant dans la composition des repas (20%) et des produits frais (80%) ou de saison, de généraliser le service hebdomadaire d'un repas sans viande.

La commune a également fait le choix de demander au prestataire de faire des efforts dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (actions de sensibilisation, développement du tri, de la pesée et de la valorisation des déchets), dans la dimension éducative (actions de sensibilisation, introduction de nouveaux aliments, présence plus importante d'un diététicien, attention renforcée au conditionnement et à la présentation des mets) et dans l'information des enfants et des familles (communication des menus, recettes, diversification des outils de communication).

L'éducation, l'alimentation et le bien-être des enfants scolarisés au sein du groupe scolaire primaire public Claude Pradal de la commune est une des priorités de la municipalité et vous pouvez être assurés que nous garderons le cap de ces orientations.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sylvie Dubois,  
maire de Villeneuve-de-Berg

